



2026-002

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN CONTRAT
AVEC LA CANDIDATE RETENUE AU POSTE D'AIDE-SOIGNANTE
À TEMPS NON COMPLET (31H30)**

L'an deux mil vingt-six, le 15 janvier, le Conseil d'Administration, dûment convoqué le 07 janvier 2026, s'est réuni à Aime-la-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI.

Sylviane DUCHOSAL est désignée secrétaire de séance.

Présents :

Mesdames Michèle BARRIOZ, Bernadette CHAMOUSSIN, Anne-Marie CHENAL, Sylviane DUCHOSAL
Monsieur Lucien SPIGARELLI (Président)

Excusée :

Madame Rose PAVIET (donne pouvoir à Mme Sylviane DUCHOSAL)

Absents :

Madame Brigitte BETRANCOURT
Monsieur Thierry MARCHAND MAILLET

En cours de remplacement :

Madame Sylvie FONDARD

Date de publication : 20 janvier 2026 au 20 mars 2026

Le Conseil d'administration a, par délibération n° 2024-048 du 10 décembre 2024, créé un poste d'aide-soignante à temps non complet, lequel a été déclaré vacant le 18 décembre 2025.

À l'issue de la période de recrutement, la candidate qui répond au mieux aux besoins de l'EHPAD n'est pas fonctionnaire mais possède le diplôme et l'expérience requise pour occuper ce poste.

Compte tenu de son profil et de son expérience, il est proposé de la rémunérer par référence à l'échelon 2 du grade d'aide-soignante.

Ceci exposé,
Le Conseil d'Administration,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 5
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 5
- nombre de votes « pour » : 5
- nombre de votes « contre » : 0

Considérant qu'à l'issue de la période de recrutement, la candidate qui répond au mieux aux besoins de l'EHPAD est un agent non titulaire de la Fonction Publique,

Considérant que la candidate retenue satisfait aux conditions de recrutement et aux qualités exigées pour le poste,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et plus précisément l'article L.332-8,

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,

Vu le décret n° 2021-1881 du 29 décembre 2021 modifié fixant l'échelonnement indiciaire applicable au grade d'aide-soignante normale,

Vu la délibération n° 2024-048 du 10 décembre 2024 créant un poste d'aide-soignante à temps non complet (31h30 par semaine),

Vu la déclaration de vacance d'emploi effectuée auprès du Centre de Gestion en date du 18 décembre 2025,

DÉCIDE de recruter un agent contractuel au poste d'aide-soignante pour la période du 01/02/2026 au 31/01/2029, à temps non complet et de lui verser, compte tenu de son expérience, une rémunération calculée par référence à l'échelon 2 de la grille du cadre d'emploi des aides-soignantes.

AUTORISE le Président à signer le contrat de travail correspondant avec la candidate retenue.

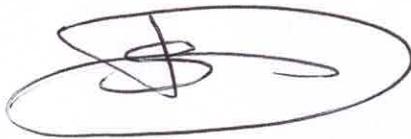
DIT que les crédits nécessaires au financement de ce poste seront inscrits au budget 2026.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LE 15 JANVIER 2026

Ont signé au registre tous les membres présents.

La secrétaire de séance,

Sylviane DUCHOSAL



Le Président,

Lucien SPIGARELLI

C.I.A.S.

LE CHALET - BP 60
73212 AIMÉ-LA-PLAGNE CEDEX

